



Newsletter « La commune à votre service » du 20 au 26 juin 2022

NOTRE VILLAGE

Résultats du 1^{er} tour des Elections législatives à Rochefort- en-Yvelines



Dimanche 12 juin, vous avez été nombreux à vous déplacer pour voter au 1^{er} tour des élections législatives. Sur 440 votants, 436 votes exprimés soit 59.89 % des électeurs de Rochefort-en-Yvelines.

Résultats :

- Anne Cabrit : 96
- Claire Coueignas : 7
- Thomas du Chalard : 46
- Patrice Jacono : 22
- Philippe Chevrier : 19
- Michel Bizien : 0
- Sylvie Bogaers : 7
- Marielle Saulnier : 3
- Cédric Briolais : 70
- Aurore Bergé : 166

Le Maire et son conseil remercie toutes celles et ceux qui ont contribué au bon déroulement de cette journée.



Pensez à venir voter pour le 2ème tour des législatives ce dimanche 19 juin, de 8h00 à 20h00, à la salle des fêtes de Rochefort.

Bien vivre ensemble

En cette saison, nous aimons profiter de nos extérieurs ainsi que des espaces publics. Pour que le bien vivre ensemble soit de mise, voici quelques rappels de bonne conduite :

Prenons soins de nos voisins :

Tondeuse à gazon, nettoyeur haute pression et autres outils de jardinage et de bricolage ont repris du service. Alors, pour le respect des règles de bon voisinage et de la tranquillité publique, nous vous rappelons l'arrêté n° 2012346-0003 relatif à la lutte contre le bruit qui précise les créneaux horaires pendant lesquels nous sommes autorisés à faire du bruit :

- du lundi au vendredi : entre 8h30 et 12h00, et entre 14h00 et 19h30
- le samedi : entre 9h00 et 12h00, et entre 15h00 et 19h00
- les dimanches et jours fériés : entre 10h00 et 12h00



- Pas de feux dans nos jardins

Les feux ne sont pas autorisés. Nous vous remercions de déposer vos déchets végétaux dans les deux containers à végétaux mis à votre disposition sur l'esplanade de l'arrêt de bus de la Glacière, ou dans les



déchèteries de Saint-Arnoult-en-Yvelines ou de Bonnelles. Pour rappel, selon l'arrêté préfectoral N° 80-572 du 2 juillet 1980, il est interdit pour les particuliers de brûler tout déchet à l'air libre, vert ou ménager, quelle que soit leur nature. Cette interdiction est applicable toute l'année et sur l'ensemble du territoire des Yvelines.



- Nos amis les animaux

Il arrive parfois que les chiens de garde fassent du zèle en aboyant de façon incessante. Merci de penser au voisinage et aux promeneurs du village en maîtrisant leur comportement. Nous comptons également sur votre civisme et votre sens des responsabilités lors de vos promenades en ramassant les déjections de vos chiens et en les déposant dans les canisettes mises à votre disposition.



La cloche a sonné, l'école est finie !

Après plus de vingt années à accompagner les petits rochefortais et longvillageois devenus grands, l'heure est venue pour Carole Neuilly,



directrice de l'école élémentaire de Rochefort, de prendre une retraite bien méritée.

Pour la remercier chaleureusement, **un pot de départ-surprise** est organisé le **vendredi 01 juillet 2022 à 19h dans l'école élémentaire**. Toute personne souhaitant la remercier est la bienvenue : élèves et parents du moment mais aussi **anciens élèves et leurs parents**, collaborateurs, etc.

Les organisateurs comptent sur chacun pour amener des choses faciles à grignoter, du salé ou du sucré et des boissons pour un buffet apéritif festif.

Il est possible de contribuer à un cadeau qui sera offert à Mme Neuilly pendant le pot de départ. Pour ce faire, plusieurs possibilités :

- Déposer une enveloppe dans la boîte aux lettres des Parents Représentants d'Elèves, au niveau du petit portail de l'esplanade rue Raymond Loewy jusqu'au vendredi 24 juin 2022.
- Faire un don via le site helloasso (toute la somme sera versée au profit du cadeau sans commission) en scannant le QR code suivant ou en cliquant sur ce lien : <https://www.helloasso.com/associations/amis-des-ecoles-rochefort-longvilliers/formulaires/2/widget>





Cet évènement est organisé par les collègues de Mme Neuilly, le Syndicat Intercommunal des Ecoles et les Délégués de Parents d'Elèves avec l'appui logistique des Amis des Ecoles. Pour toute question, vous pouvez contacter delegatesrochefort78@gmail.com. Ils comptent sur vous pour garder le secret auprès de Mme Neuilly mais pour en parler autour de vous, principalement aux générations d'**anciens élèves et à leurs parents**.

RAPPEL : dernière ligne droite pour le concours photos de notre village

Le concours photos est toujours d'actualité, les personnes intéressées, manifestez-vous avant le 17 juin !

Envoi des clichés à commission communication sur l'adresse : rochemairie@gmail.com

RAPPEL : emploi

La commune recherche un agent technique saisonnier pour le mois d'août 2022 - 34 heures par semaine - rémunération au SMIC. Merci de transmettre votre candidature à l'attention de Monsieur Le Maire à la mairie, 37 rue Guy le Rouge – 78730 ROCHEFORT-EN-YVELINES.





CULTURE ET LOISIRS

• La nuit des églises

Notre paroisse s'associe à l'évènement « la Nuit des églises » qui se déroulera du 23 juin au 3 juillet prochains sur l'ensemble du territoire français en organisant des concerts dans certaines églises de notre paroisse. Au programme :

- Soirée de chants liturgiques, vendredi 24 juin à 21h00 à La-Celle-les-bordes
- Soirée de chants, lundi 27 juin à 21h00 à Saint-Arnoult-en-Yvelines
- Soirée de chants liturgiques, mercredi 29 juin à 21h00 à Clairfontaine-en-Yvelines
- Soirée musicale sur fond d'histoire, vendredi 1^{er} juillet à 20h30 à Ponthévrard
- Veillée de prières & adoration, samedi 2 juillet à 22h00 à Bullion



Pour le week-end du 24 et 25 juin, demandez le programme de Rochefort et de Longvilliers !

- Vendredi 24 juin, à partir de 21h00, Le Comité des Fêtes de Rochefort vous invite à fêter la musique au son du groupe



« M’Festa et ses musiciens », place de la mairie à Rochefort-en-Yvelines.

FÊTE DE LA MUSIQUE



Le Comité des Fêtes de ROCHEFORT

*Vous invite à faire la Fête de la Musique
avec*



**« M’FESTA »
et
SES MUSICIENS**

Rendez vous le 24 Juin à 21H

Place du village



Salle des Fêtes



- Samedi 25 juin, les Amis des Ecoles (AME) organisent la Fête de Fin d’Année de l’école primaire de Rochefort et de Longvilliers. Encore une fois, le plaisir de se retrouver dans la joie et bonne humeur sera au rendez-vous.

De 11h00 à 16h30, spectacle des enfants, apéritif offert par les AME, repas, kermesse, spectacle de Guignol offert par la mairie et tirage au sort de la tombola s’enchaîneront pour le plaisir des petits et des grands.

*amis
des écoles*





- Samedi 25 juin, dans la continuité de la fête des écoles, la commune de Longvilliers vous propose un dîner festif. Pour y participer, merci de vous inscrire grâce à ce formulaire <https://www.leetchi.com/c/repas-fete-de-longvilliers-samedi-25-juin>.
- Samedi 25 juin et dimanche 26 juin, Le Haras de la Cense vous invite à sa première édition du festival « ***Être bête ; humains, chevaux et tous les autres*** ». Conférences, expositions, ateliers, projection de film, retrouvez le détail de ce programme de qualité sur lacense.org. Plus d'infos encore sur leur compte instagram : [lacensefondsotation](https://www.instagram.com/lacensefondsotation) ou sur Facebook - *Entrée libre*.



Les illuminations de Chartres pour le CCAS

Le mercredi 22 juin 2022, le CCAS de Bullion organise une sortie à Chartres pour dîner et admirer les illuminations de la ville. Cette proposition s'adresse aux seniors de plus de 65 ans des CCAS de Bonnelles, Longvilliers, Rochefort et Bullion.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter la mairie de Rochefort au 01 30 41 31 06 ou celle de Bullion au 01 30 41 30 20, **vendredi 17 juin au plus tard**.



INFORMATION AUX ADMINISTRÉS

Les catastrophes naturelles

Suite aux événements climatiques d'importance ayant touché une partie du Sud Yvelines le 4 juin 2022, l'article L.125-1 du code des Assurances précise que « sont considérés comme les effets des catastrophes naturelles, les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour éviter ces dommages n'ont pu empêcher leur survenue ou n'ont pu être prises ».

Les particuliers et les entreprises, victimes d'une catastrophe naturelle, doivent dans un premier temps déclarer leur sinistre auprès de leur assureur dans les conditions prévues dans leur contrat d'assurance et saisir leur mairie afin que celle-ci engage une procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.